

C O M M I S S I O N

Le Système canadien

C A N A D I E N N E

de reconnaissance

de ségrégation

D E S G R A I N S



Canada



Commission canadienne
des grains

Canadian Grain
Commission



CANADIAN
SEED
INSTITUTE

INSTITUT
CANADIEN
DES SEMENCES



CANADIAN SOYBEAN
EXPORT ASSOCIATION

Une tradition canadienne

Fournir des grains salubres de haute qualité à l'échelle mondiale

Le Canada s'est taillé une réputation enviable de fournisseur de céréales, d'oléagineux et de légumineuses salubres et de haute qualité sur les marchés intérieurs et étrangers. La réputation du Canada repose sur l'utilisation de variétés qui produisent des denrées alimentaires de qualité supérieure et sur un système de réglementation qui permet d'assurer la qualité et la salubrité des produits de façon constante. Depuis l'adoption de la *Loi sur les grains du Canada* en 1912, le Canada dispose d'un système d'assurance-qualité administré par un organisme de réglementation, la Commission canadienne des grains (CCG). À l'aide d'analyses de la qualité et de l'innocuité, la CCG garantit la qualité des grains et émet le Certificat Final, document reconnu à l'échelle mondiale.

Un système de certification des semences de calibre mondial

Le système de certification des semences du Canada est également reconnu et respecté partout dans le monde. En effet, il garantit que les semences ne contiennent aucune mauvaise herbe et aucun autre type de culture et il fournit une piste de vérification qui certifie l'identité variétale. Ce système est en partie responsable de la renommée du Canada en matière de grain de haute qualité. Il prendra encore de l'importance à mesure que l'industrie évolue pour satisfaire aux exigences de plus en plus rigoureuses des marchés mondiaux du grain.

L'Institut canadien des semences (ICS) est un organisme sans but lucratif qui a été créé par les associations canadiennes de semences pour assurer l'exécution de programmes de vérification et d'assurance de la qualité uniformes et économiques au sein du secteur canadien des semences. L'ICS offre au secteur des services nationaux d'accréditation, qui servent de base au système canadien d'assurance-qualité pour l'accréditation des semences.

Le partenariat entre la CCG et l'ICS

Le Système canadien de reconnaissance de ségrégation est un projet conjoint de l'ICS et de la CCG. Ce partenariat réunit l'expertise de l'ICS en matière d'élaboration de normes et d'évaluation de



la conformité et la réputation internationale de la CCG en tant qu'organisation crédible et fiable ayant pour mandat de certifier la qualité du grain.

Le parrainage du gouvernement fédéral

L'élaboration du Système canadien de reconnaissance de ségrégation est financé par Agriculture et Agroalimentaire Canada dans le cadre du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural et du programme Commerce agroalimentaire.

Le projet est exécuté dans la foulée du volet de la salubrité et de la qualité des aliments du Cadre stratégique pour l'agriculture, initiative fédérale-provinciale-territoriale conçue pour positionner le Canada comme chef de file en matière de salubrité des aliments, d'innovation et de production respectueuse de l'environnement.

En raison des pressions croissantes du marché, il faut élaborer des systèmes d'assurance-qualité pour aider le secteur à percer de nouveaux marchés pour ses produits agricoles. Même si le secteur doit prendre les devants en ce qui a trait à la mise en œuvre de ces systèmes, le gouvernement peut favoriser leur acceptation sur les marchés mondiaux en les surveillant et en les reconnaissant officiellement. Le Système canadien de reconnaissance de ségrégation offre un nouvel outil qui permet au secteur de fournir des garanties relatives à des caractéristiques de qualité spécifiques aux acheteurs canadiens et étrangers.

Le Canada réagit aux exigences des marchés

Le Système canadien de reconnaissance de ségrégation satisfait aux nouvelles exigences des consommateurs et des transformateurs d'aliments

Les questions de qualité et de salubrité des aliments prennent de plus en plus d'importance à mesure que les consommateurs exigent de savoir où et comment leurs aliments sont produits.



De nos jours, les transformateurs d'aliments tentent d'obtenir de l'information sur la provenance des ingrédients qui entrent dans la fabrication de leurs produits; ils ont des exigences de plus en plus spécifiques en matière de qualité et ils ont besoin de documents leur permettant d'étiqueter correctement leurs produits. Les producteurs de grains relèvent aussi le défi d'un marché de plus en plus exigeant en continuant de chercher de nouveaux moyens de distinguer leurs produits et de leur ajouter de la valeur.

Le secteur canadien des grains a réagi à ces besoins en élaborant des programmes et des procédés de ségrégation. Ces programmes visent à séparer les lots de céréales, d'oléagineux et de légumineuses ayant des caractéristiques de qualité particulières des produits en vrac tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Offrir un niveau accru d'assurance

Le Système canadien de reconnaissance de ségrégation vise à fournir aux acheteurs de grains et d'oléagineux un niveau accru d'assurance que les produits des fournisseurs canadiens répondront à leurs besoins particuliers.

Gérer attentivement toutes les étapes de la production



Au Canada, la ségrégation consiste à manutentionner les grains spécialisés à toutes les étapes de la production et de l'acheminement de manière à éviter le mélange avec les produits en vrac. Par grains spécialisés on entend les grains

d'une variété particulière, les grains d'une variété non transgénique ou les grains produits selon des méthodes spéciales, par exemple sans pesticide. La ségrégation débute avec les semences et se poursuit à diverses étapes selon la destination et la méthode d'acheminement. Lorsqu'un produit est expédié par conteneur, la ségrégation est complète lorsque les conteneurs sont scellés. Lorsque le produit est transporté en vrac outre-mer, le processus prend fin lorsque les grains sont chargés dans la cale d'un navire. Dans le cas du grain acheminé à des transformateurs canadiens, la ségrégation se termine au moment de la livraison à l'usine.

De la ferme aux marchés mondiaux

Le grain à identité préservée en provenance de l'Ouest canadien

En général, dans l'Ouest canadien, les producteurs livrent leurs grains à identité préservée par camion jusqu'à un silo de collecte et de là, le grain est expédié par wagon à un silo terminal.

À partir des silos terminaux de la côte Ouest, le grain à identité préservée est acheminé par navire aux clients étrangers. À partir de Thunder Bay, le grain à identité préservée est transporté par laquier jusqu'à un silo de transbordement dans l'Est canadien, où il est chargé sur un navire de haute mer à des fins d'exportation.



Le grain à identité préservée en provenance de l'Est canadien

Presque tout le grain à identité préservée de l'Est canadien est expédié par conteneurs. Lorsqu'on utilise des conteneurs, la chaîne d'approvisionnement est très courte. En général, les producteurs livrent leurs grains à une usine où il est transformé et chargé dans des conteneurs. Les conteneurs sont ensuite transportés par camion à un terminal à conteneurs où ils sont chargés sur un porte-conteneurs.

Dans l'Est canadien, le grain à identité préservée est aussi expédié en vrac. Les producteurs livrent leur grain par camion à un silo de collecte à partir duquel il est expédié par train ou par camion à un silo de transbordement pour ensuite être chargé sur un navire à des fins d'exportation.

Les principaux points d'acheminement du grain canadien



Silo de collecte – principal point de collecte où les producteurs livrent leur grain. Il y a de nombreux silos de collecte dans les régions de production agricole du Canada.



Silo terminal – installation portuaire de manutention du grain aménagée pour le chargement des laquiers (Thunder Bay) pour le transport par la voie maritime du Saint-Laurent ou des navires (Vancouver, Prince Rupert, Churchill) pour l'exportation outre-mer.



Silo de transbordement – installation portuaire de manutention du grain aménagée pour le déchargement des laquiers, des wagons ou des camions et le transfert du grain dans les navires d'exportation.



Usine de transformation – les grains à identité préservée sont nettoyés, triés et ensachés, puis chargés dans des conteneurs à ces installations.



Laquier – navire suffisamment petit pour transporter le grain par la voie maritime du Saint-Laurent de Thunder Bay aux silos de transbordement le long du fleuve Saint-Laurent.



Navire – gros navire de haute-mer ayant une capacité totale pouvant atteindre 60 000 tonnes métriques; conçu pour le transport de gros volumes de grain en vrac dans des cales.



Porte-conteneurs – gros navire de haute-mer conçu pour le transport des conteneurs.

Exportations par conteneurs de l'Ontario, Canada

Le Système canadien de reconnaissance de ségrégation. Son fonctionnement

Le Système canadien de reconnaissance de ségrégation exige que les sociétés qui vendent des produits dans le cadre de programmes de ségrégation disposent de systèmes efficaces de gestion de la qualité pour la production, la manutention et le transport des grains spécialisés. Ces systèmes fournissent des documents complets et une chaîne de traçabilité allant de la semence jusqu'au navire d'exportation ou à l'utilisateur final au pays.

Les éléments du programme

1. Norme de gestion de la qualité pour les programmes de ségrégation – établit les objectifs des programmes de ségrégation en mettant l'accent sur la nécessité de déterminer les exigences des clients et d'y satisfaire.
2. Évaluation de la conformité – des vérifications sont effectuées pour veiller à ce que les programmes de ségrégation répondent à la norme.
3. Certificat de reconnaissance – la garantie fournie à l'acheteur que le processus de ségrégation fonctionne adéquatement et qu'il répond à la norme de la CCG.

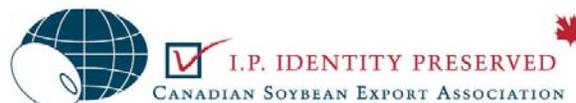
La Norme pour les programmes de ségrégation de la CCG est une norme nationale qui peut être appliquée à tous les types de cultures acheminés par la chaîne d'approvisionnement du Canada. Il s'agit de l'instrument de mesure qui permet d'évaluer les programmes de ségrégation. Si un programme est conforme à la norme, il sera reconnu par la CCG au moyen d'un certificat officiel. Le Certificat de reconnaissance de la CCG identifie les programmes canadiens de ségrégation qui sont en mesure de tenir leurs promesses.

La prestation de services

Le Système canadien de reconnaissance de ségrégation est appliqué par des fournisseurs de services agréés, tels que l'Institut canadien des semences (ICS). L'ICS et d'autres organismes fournissent des services de vérification, rédigent les rapports de vérification et décident s'il convient de recommander à la CCG de reconnaître officiellement un programme de ségrégation qui répond à la norme.

Les normes spécifiques à une culture

Afin de répondre aux besoins de leurs marchés, certaines associations de producteurs spécialisés ont élaboré des normes de ségrégation spécifiques à leur culture, qui sont assorties de contrôles additionnels le long de la chaîne d'approvisionnement. C'est notamment le cas de la Canadian Soybean Exporters' Association qui a établi une norme de préservation de l'identité.



Tout comme le Système canadien de reconnaissance de l'identité donne une assurance accrue que les programmes de ségrégation sont en mesure de tenir leurs promesses, la vérification à l'aide d'une norme de ségrégation spécifique à une culture donne l'assurance que les contrôles supplémentaires sont en place. Cette reconnaissance double distingue encore davantage les produits canadiens sur les marchés étrangers. Le modèle de prestation de services s'appliquera aussi à ces normes spécifiques à une culture, ce qui permettra de limiter le plus possible les coûts de vérification.



Le Certificat assure la qualité

Le Certificat Final de la CCG est délivré lorsque les échantillons prélevés pendant le chargement d'un navire de haute-mer ont été inspectés officiellement. Le Certificat Final fournit un niveau d'assurance supplémentaire aux acheteurs, garantissant que les expéditions répondront à leurs attentes en matière de qualité. De même, la certification des processus de ségrégation par la CCG fournira un niveau d'assurance supplémentaire aux acheteurs, à savoir que les expéditions séparées vont satisfaire à leurs exigences particulières au chapitre de la qualité.

Le système de gestion de la qualité des programmes et les méthodes de vérification

LE SYSTÈME DE GESTION DE LA QUALITÉ ET LES MÉTHODES DE VÉRIFICATION, EXEMPLE D'UN PROGRAMME DE SÉGRÉGATION

Étape de la production/de l'acheminement	Points de contrôle	Exigences du système de contrôle de la qualité	Méthodes de vérification
Toutes les étapes	Manuel de qualité sur l'identité préservée	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Version à jour ◆ Établissement des responsabilités et des pouvoirs du personnel ◆ Plans de formation du personnel ◆ Détermination des exigences de qualité des produits selon les précisions du client ◆ Établissement de méthodes d'analyse et de seuils de tolérance pour la pureté variétale ou les OGM ◆ Détermination du point d'analyse dans la chaîne d'approvisionnement ◆ Plan de production et de manutention des cultures ◆ Plan de manutention des produits à identité préservée ◆ Plan de transport ◆ Plan de produits non conformes 	Examen du manuel afin de veiller à ce que les plans d'analyse, de production, de manutention et de transport soient conformes aux exigences de qualité de la norme
Production et manutention des cultures	Personnel	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Contrats avec les producteurs 	Examen des contrats
	Semences	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Utilisation des semences précisées dans le plan de production, soit des semences de lignée pouvant être retracées jusqu'au producteur, soit des semences certifiées. 	Examen des <ul style="list-style-type: none"> ◆ Factures d'achat de semences ◆ Étiquettes de semences certifiées
	Ensemencement	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Distance d'isolement des champs adjacents et des terres précédemment utilisées à d'autres fins, conformément au plan de production des cultures ◆ Nettoyage des planteuses et des semoirs avant l'ensemencement d'une nouvelle culture ◆ Traçabilité de la semence au champ 	Examen des registres des producteurs, y compris : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Plans des champs ◆ Données historiques sur les champs ◆ Registres de nettoyage de l'équipement d'ensemencement ◆ Registres d'ensemencement
	Production	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mesures de lutte contre les mauvaises herbes, les insectes et les maladies conformes au plan de production des cultures ◆ Inspection des champs pendant la saison de croissance 	Examen des <ul style="list-style-type: none"> ◆ Registres des intrants ◆ Registres d'inspection des champs
	Récolte et entreposage à la ferme	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nettoyage des moissonneuses-batteuses et des remorques avant la récolte ◆ Nettoyage des cellules d'entreposage avant la récolte ◆ Nettoyage de l'équipement servant au chargement et au déchargement des cellules d'entreposage avant l'utilisation ◆ Élimination des cultures contaminées selon les mesures indiquées dans le plan de production des cultures ◆ Traçabilité du champ à la cellule d'entreposage ◆ Traçabilité de la cellule d'entreposage au moyen de transport 	Examen des <ul style="list-style-type: none"> ◆ Registres de nettoyage de l'équipement et des cellules ◆ Plans des cellules ◆ Registres d'élimination des produits non conformes ◆ Registres d'entreposage ◆ Registres d'expédition
Transport	De la ferme au silo de collecte ou à l'usine de transformation	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Établissement de procédés de nettoyage et d'inspection des moyens de transport ◆ Nettoyage du moyen de transport avant l'utilisation 	Examen des <ul style="list-style-type: none"> ◆ Connaissances ◆ Méthodes documentées de nettoyage ◆ Registres de nettoyage et d'inspection

Étape de la production/de l'acheminement	Points de contrôle	Exigences du système de contrôle de la qualité	Méthodes de vérification
Manutention des grains	Personnel	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Établissement des procédés ◆ Attribution des responsabilités et des pouvoirs ◆ Personnel compétent 	<p>Examen des</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Méthodes documentées et du manuel de contrôle de la qualité ◆ Registres de formation <p>Vérification sur place</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Des procédés ◆ De la compréhension du personnel des procédés et des responsabilités
	Arrivage	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Établissement des procédés de nettoyage et de lavage avant la réception des produits à identité préservée ◆ Prélèvement et entreposage des échantillons, consignation de l'information sur la source ◆ Vérification de la conformité aux critères de qualité exigés ◆ Établissement de procédés pour les produits non conformes 	<p>Examen des</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Méthodes documentées de nettoyage et de lavage ◆ Méthodes documentées de manutention des produits non conformes <p>Vérification sur place</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Des méthodes d'entreposage des échantillons et des registres pertinents ◆ Des connaissements ◆ Des bons de pesée ◆ Des procédés d'arrivage
	Manutention	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Consignation de tous les mouvements de produits à identité préservée à l'intérieur de l'installation ◆ Traçabilité du moyen de transport à la cellule d'entreposage 	<p>Examen des</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Registres de mouvement des produits ◆ Registres d'entreposage
	Entreposage	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nettoyage des cellules d'entreposage avant leur utilisation pour des produits à identité préservée ◆ Vérification périodique des produits à identité préservée qui sont entreposés pour assurer la conformité continue aux exigences de qualité ◆ Cellules d'entreposage conformes aux exigences matérielles nécessaires pour assurer la qualité des produits à identité préservée ◆ Emballage propre et conforme au plan de manutention des produits à identité préservée ◆ Établissement de procédés pour les produits non conformes 	<p>Examen des</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Registres de nettoyage des cellules ◆ Registres de vérification de la qualité ◆ Méthodes documentées de manutention des produits non conformes <p>Inspection sur place</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Des cellules d'entreposage ◆ De l'emballage
	Expédition	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Établissement de procédés de nettoyage et d'inspection des moyens de transport ◆ Nettoyage du moyen de transport avant l'utilisation ◆ Traçabilité de la cellule d'entreposage au moyen de transport 	<p>Examen des</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Méthodes documentées de nettoyage ◆ Registres de nettoyage et d'inspection ◆ Registres d'expédition

Financé par Agriculture et Agroalimentaire Canada dans le cadre du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural et du programme Commerce agroalimentaire.



Pour plus de renseignements :

Laura Anderson
Gestionnaire de programmes
Système canadien de reconnaissance de ségrégation
Commission canadienne des grains
303, rue Main, pièce 601
Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8
Canada
Téléphone : (204) 983-2881
Télécopieur : (204) 983-2751
Courriel : landerson@grainscanada.gc.ca

Jim McCullagh
Directeur exécutif
Institut canadien des semences
240, rue Catherine, pièce 200
Ottawa (Ontario) K2P 2G8
Canada
Téléphone : (613) 236-6451
Télécopieur : (613) 236-7000
Courriel : csi@storm.ca

Canada



**Commission canadienne
des grains**

**Canadian Grain
Commission**



**CANADIAN
SEED
INSTITUTE**

**INSTITUT
CANADIEN
DES SEMENCES**



**CANADIAN SOYBEAN
EXPORT ASSOCIATION**